

ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS
sont des 1er et 16 de chaque mois
se paient d'avance.
LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHE
Trois mois..... 5 fr.
Six mois..... 9 fr.
Un an..... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.
Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

INSERTIONS
LES INSERTIONS
sont reçues au
Bureau du Journal
du Lot
et
se paient d'avance
Annonces... 25 c. la ligne
Réclames... 50 c.
M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 8
M. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

l'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Été.

Tableau 2. Table with columns for destinations (Cahors, Mercuès, Parnac, etc.), departure times, and arrival times for various train services.

Cahors, le 19 Juin 1875

Les journaux et les correspondances confirment ce que nous avons dit de l'ajournement probable de la dissolution de l'Assemblée nationale. Néanmoins, les gauches veulent faire tous leurs efforts pour que la dissolution ait lieu vers la fin d'août.

A ce point de vue, la note suivante, communiquée à divers journaux, est un fait regrettable :

Pendant la séance, les bureaux des trois groupes de la gauche se sont réunis.

On a délibéré sur le point de savoir à quelle date on devait demander la mise à l'ordre du jour des lois constitutionnelles, dont un rapport, celui de M. Laboulaye, a déjà été distribué, et dont un second, celui de M. Christophle, sera déposé au commencement de la semaine prochaine.

Ces amendements n'ont qu'un résultat : prolonger sans nécessité les discussions. Ainsi, pour le budget de 1876, on compte déjà trente-six amendements, et aujourd'hui on distribuait le quarante-huitième au projet de loi électorale.

Afin d'éviter qu'on puisse dorénavant accuser les gauches de chercher à retarder la dissolution de la Chambre, les trois bureaux vont inviter les membres de leurs groupes respectifs à s'abstenir de présenter des amendements n'offrant pas un caractère de nécessité absolue.

Quant à la mise à l'ordre du jour des lois constitutionnelles, elle sera très-prochainement réclamée.

On nous écrit de Versailles, à la date d'hier soir, que le centre droit venait de prendre une importante résolution. Il a déclaré inopportune la nomination de deux délégués, qui auraient été chargés de s'entendre avec les délégués des autres réunions de l'ancienne majorité.

s'adresser si les autres groupes ont quelques propositions à présenter.

Correspondance

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 17 juin.

Dans les cercles de la gauche, on ne se cache pas que, pour ne pas retarder la dissolution, on votera, au besoin, sans débat, le budget de la loi sur la presse, et qu'on ne livrera de sérieuse bataille que sur la question du scrutin de liste.

Le centre droit a dû délibérer hier, sur les ouvertures du groupe Deckerq, en vue de reconstituer l'ancienne majorité. Il n'est pas probable qu'il soit pris d'ici à quelque temps de résolution définitive à cet égard.

La présence de certaines pièces dans le dossier remis par le ministère de la justice à la questure sur les instances de la Commission d'enquête pour l'élection de la Nièvre, a produit dans les cercles parlementaires une émotion pénible, attendu que ces pièces, outre qu'elles sont entièrement étrangères à la politique, livrent gratuitement à la malignité publique des noms fort honorables et fort honorés.

On ne croit pas que M. Dufaure donne suite à l'intention où il était de proposer une loi contre le duel.

M. Pelletan déposera prochainement, peut-être aujourd'hui même, son rapport sur l'élection des Côtes-du-Nord.

L'Assemblée a terminé la discussion de la loi sur l'enseignement supérieur et a décidé qu'elle passerait à une 3e délibération.

Revue des Journaux

Journal de Paris.

Les journaux qui passent pour refléter soit la pensée de M. Thiers, soit celle de M. Gambetta, tiennent aujourd'hui un langage identique au fond, sinon en la forme, à l'adresse du centre droit.

Ainsi, le Bien public cherche à démontrer à nos amis que la coalition nouvelle dont le groupe de Clercq serait l'âme n'a aucune espèce de chance d'aboutir.

Les « orléanistes, » pour parler comme le Bien public, n'ont donc qu'une ressource : se jeter dans les bras de la gauche, et s'y jeter avec tous les signes du repentir.

Tout autre et bien plus adroit est le langage du journal qu'inspire M. Gambetta. Lui aussi adjure le centre droit de rompre toute attache avec la droite pour se jeter sans re-

tour dans les bras de la gauche, mais il se donne bien de garde de parler du bâtiment qui l'y attend. Il n'est question ni de rancunes, ni de ressentiment, ni de supplice mérité ou immérité.

On pourrait peut-être demander comment il se fait, — si le concours du centre droit est effectivement jugé indispensable au maintien de la Constitution, — qu'on ait jugé à propos de l'exclure de la commission des lois constitutionnelles ; et peut-être serait-on très embarrassé pour répondre.

Le centre droit est donc l'objet d'instances identiques quant au fond, quoique assez dissemblables quant à la forme, de la part de journaux qui représentent deux groupes importants de la gauche.

POSE DE LA PREMIÈRE PIERRE

DE L'ÉGLISE DU SACRÉ-CŒUR

C'est mercredi matin qu'ont eu lieu, à neuf heures, les cérémonies de la pose de la première pierre de l'église du Sacré-Cœur, sur les hauteurs de Montmartre.

Le cardinal-archevêque a fait son entrée dans l'église paroissiale à neuf heures précises. Le curé de Montmartre a souhaité la bienvenue à Son Eminence, et lui a exprimé l'espoir de le voir consacrer l'église, après avoir eu la joie d'en poser la première pierre.

Mgr Guibert a répondu avec une touchante simplicité qu'il remerciait Dieu de lui donner la consolation de bénir les fondements de l'église, et qu'il s'en remettait à la Providence pour l'avenir.

Son Eminence est ensuite entrée dans l'église au chant du cantique célèbre : « Sauvez, sauvez la France ! » que soutenait toute l'assis-

tance.

Huit évêques sont venus successivement se placer dans le chœur à côté de S. E.; Mgr Meglia, nonce apostolique, NN. SS. l'archevêque d'Alger, Dupanloup, Perché, évêque de la Nouvelle-Orléans, l'évêque de Chartres, Mgr de Marguerie, ancien évêque d'Autun, Mgr Freppel, évêque d'Angers, Mgr Maret, primicier du chapitre Saint-Denis, et un évêque d'Afrique. Les quatre parties du monde se trouvaient ainsi représentées à la cérémonie.

A la suite de Leurs Grandeurs, on voyait des représentants de tous les ordres religieux. Le chapitre de Notre-Dame, conduit par son doyen, M. Dedoue, était au complet. Un grand nombre de curés de Paris assistaient également à la cérémonie, en habit de chœur.

L'église de Montmartre n'était vraiment pas assez grande pour contenir la foule de notabilités qui se pressaient dans son enceinte.

On peut dire que tous les députés qui avaient voté l'église du Sacré-Cœur étaient présents, à quelques fractions politiques de la Chambre qu'ils appartenissent.

Parmi les assistants, on remarquait, au premier rang, Mgr le duc de Nemours et Mgr le duc d'Alençon; MM. de Dreux-Drézy, de Bellomayre, le général Cathelineau, le général de Geslin, Poujoulat, Plantier, Récamier, Le Camus, Baudon, de Launay, etc., etc.

La messe a été dite au milieu d'un recueillement profond. Les chants des chœurs alternaient avec l'orgue. La communion a été vraiment édifiante. Une foule nombreuse s'est approchée de la sainte Table; on n'y voyait pas sans émotion un grand nombre de députés.

Après la messe, M. l'abbé d'Hulst, vicaire général, est monté en chaire et a lu l'acte de consécration au Sacré-Cœur de Jésus; puis la procession s'est mise en marche vers l'emplacement de la future basilique.

Le terrain, très gracieusement orné, était couvert d'assistants. C'est au milieu de cette foule que le clergé s'est rendu à l'estrade qui avait été préparée pour NN. SS. les évêques, pour les députés et les notabilités invitées à la cérémonie.

La musique militaire a accompagné la procession et a joué pendant que l'assistance prenait place.

Son Eminence le Cardinal a pris ensuite la parole. Son discours, d'un ton très noble, a frappé l'assemblée, autant par l'éloquence que par l'élevation sereine du langage et de la piété des sentiments.

Son Eminence a communiqué d'abord un télégramme qu'elle venait de recevoir et par lequel le Saint-Père donnait sa bénédiction à tous ceux qui prenaient part à cette fête; puis Elle a raconté avec simplicité l'origine de l'Œuvre et son but. Elle a terminé en exprimant l'espoir que « le secours céleste descendra sur la France de la montagne du Sacré-Cœur. »

De fréquents et chaleureux applaudissements ont plusieurs fois interrompu la voix très émue de Mgr l'archevêque.

On a procédé alors à la bénédiction de la première pierre.

Bien en avant de l'estrade, on avait élevé une croix, qui semblait sortir d'un massif de verdure et de fleurs. Entre cette croix et l'estrade, se trouvait l'enfoncement, où était la première pierre. Le milieu de la pierre avait été creusé. Voici l'inscription qui reposait au fond :

Le XVI^e jour de juin MDCCLXXV,

Sa Sainteté Pie IX, glorieusement régnant, Le maréchal de MAC-MAHON, duc de Magenta, étant Président de la République.

M. WALLON, ministre de l'instruction publique et des cultes.

CETTE PIERRE

la première de la construction de l'église du vœu national au SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS, a été bénite et posée par son Eminence le cardinal GUIBERT, archevêque de Paris.

Etaient présents :

Son Excellence Mgr MEGLIA, archevêque de Damas, Nonce apostolique, plusieurs archevêques et évêques, un grand nombre de curés de Paris, de prêtres et supérieurs des ordres religieux du diocèse, les membres du comité de l'œuvre dont les noms suivent :

MM.

Lagarde, vicaire général. — Léon Cornudet, président. — Baudon. — Th. Dauchez, trésorier. — De Monts de Bentque. — Baron de Charette. — Des-cottes. — Guillaume. — Haudry de Soucy. — Hémar. — Comte de Lam-

bel. — Legentil, secrétaire. — De Margerie. — Merveilleux du Vigneaux. — Comte de Missieissy. — Rohault de Fleury, secrétaire. — Romany. — Marquis de Ségur. — Marquis de Vibray. — Ferdinand Riant. — P. ABADIE, architecte de l'Œuvre.

Au-dessus de cette plaque de marbre, et au milieu se trouvait un tube de plomb, contenant le procès-verbal de la cérémonie.

Le porche était lui-même placé dans un tube de verre bouché à l'émeri.

Son Eminence s'est d'abord approchée de la croix, et, après avoir béni l'eau qui devait servir à l'aspersion de la pierre, est descendue dans l'enfoncement. M. Abadie, architecte de l'église, a offert alors à Son Eminence un peu de mortier sur une truelle d'or; Mgr Guibert l'a jeté sur les fondations, puis, la première pierre ayant été roulée, il l'a frappée plusieurs fois avec un marteau très richement orné.

Les évêques présents, les membres de l'Assemblée nationale sont successivement venus frapper un coup de marteau sur la pierre.

La bénédiction générale donnée par les neuf évêques présents, a terminé cette magnifique et imposante cérémonie, dont tous ceux à qui il a été donné d'y assister, conserveront le souvenir.

Le temps a favorisé la solennité d'une manière exceptionnelle. La pluie n'a commencé à tomber qu'au moment où la cérémonie était complètement terminée.

(Gazette de France).

Informations

Le général gouverneur de Paris a adressé aux troupes passées en revue par le Maréchal Président, l'ordre du jour suivant :

ORDRE GÉNÉRAL.

Le maréchal président de la République me charge d'adresser ses félicitations aux troupes qui ont pris part à la revue qu'il a passée, aujourd'hui 13 juin, sur le terrain des courses de Longchamp; il a remarqué avec satisfaction leur belle tenue et leur excellente attitude sous les armes.

Je suis heureux d'être, dans cette circonstance, l'interprète du chef de l'Etat.

Paris, le 13 juin 1875.

Le général gouverneur de Paris, DE LADMIRALTY.

Le tribunal de Nevers s'est prononcé hier sur la plainte en diffamation et la demande en dommages-intérêts formées par M. le baron de Bourgoing, député de la Nièvre, contre M. Levailant, rédacteur en chef de la *Republique de Nevers*. On se rappelle que cette instance était motivée par la publication de la note lue à l'Assemblée par M. Girard, et dont l'authenticité n'a pu être prouvée par le journaliste. Celui-ci demandait qu'il fût sursis à plaider au fond jusqu'après la discussion de l'élection de la Nièvre à la Chambre. Le tribunal a refusé le sursis demandé par M. Levailant, et faute par lui de conclure au fond, statuant par défaut, l'a condamné à 10,000 francs de dommages-intérêts, à la publication du jugement dans les quatre journaux du département et dans huit autres journaux au choix de M. de Bourgoing.

La procession de la Fête-Dieu, à Montluçon avait été troublée de la façon la plus fâcheuse. Un jeune soldat de la garnison avait tenu des propos tels sur le passage de la procession, qu'il avait été arrêté. Informé de ces faits, M. le général Picard, commandant le 13^e corps d'armée, vient, en date du 10 juin, d'adresser aux troupes placées sous son commandement un ordre général, qui sera lu à trois appels consécutifs, et qui inflige au coupable soixante jours de prison. Le général ajoute que cette punition est portée à la connaissance des troupes, « qui y verront une réparation faite à l'ordre et à la morale publique pour un scandale des plus condamnables. »

Le procès d'Arnim a repris à Berlin. L'organe du ministère public a proposé à la cour, après un long plaidoyer, de déclarer le prévenu coupable d'avoir fait disparaître des documents et détourné des objets qui lui étaient confiés en raison de ses fonctions administratives, et de le condamner à un an de prison.

La Presse de Vienne, publie le télégramme suivant :

« Saint-Petersbourg, le 14 juin.

» L'ambassadeur d'Angleterre, lord Loftus, est parti pour Londres, rappelé par son gouvernement. On interprète ce fait dans le sens d'une alliance franco-russe. »

Chronique locale

et méridionale.

Par décret du Président de la République, en date du 15 juin courant :

M. Delsol, suppléant du juge de paix du canton de Saint-Germain, est nommé juge de paix du canton de Lalbenque;

M. Lafeuille, ancien juge de paix est nommé juge de paix du canton de Miélan (Gers).

La police de Cahors a arrêté et mis à la disposition de M. le Procureur de la République :

1^o Dubois (Célestin-Joseph), âgé de 29 ans, tondeur de draps, sous l'inculpation de vagabondage (Il a déjà subi 12 condamnations.);

2^o Caron (Eugène), ciseleur, pour rupture de banc (Il a déjà subi 16 condamnations.);

3^o Dessennes (Louis-Paul), 27 ans, tanneur, pour rupture de banc (Il a déjà subi 2 condamnations.)

Procès-verbal a été dressé contre 48 patrons ou ouvriers qui, malgré les avertissements, avaient négligé de se munir de registres ou de livrets, ainsi que le prescrit la loi du 22 juin 1854.

Le recensement continue.

AVIS. — Le jour de la foire de Cahors (12 juin), il a été perdu un portefeuille contenant une somme d'environ quatre cents francs, en billets de banque de vingt francs. La personne qui l'a trouvé est priée de le remettre au bureau du *Journal du Lot*, ou au bureau de police. Une bonne récompense sera donnée.

On nous écrit de Montcuq :

Le jeune C. P., au lieu d'aller à l'école, mardi dernier, préféra s'amuser au bord d'un puits. Il fit si bien qu'il s'y laissa tomber. Heureusement pour lui, une femme vint peu après puiser de l'eau et apercevant l'enfant qui se débattait, elle appela au secours. Le sieur Baboulène, maçon de notre ville, accourut aussitôt; il saisit une mauvaise corde et sans réfléchir au danger qu'il courrait lui-même, il descendit dans le puits et à force d'efforts il remonta l'enfant. Après bien des soins, le jeune imprudent put être ramené à la vie.

La conduite du sieur Baboulène est au-dessus de tout éloge; nous nous faisons un devoir de la signaler à l'administration.

Une planète nouvelle vient d'être découverte à l'Observatoire de Marseille par M. Borelli. C'est la 115^e du groupe compris entre Mars et Jupiter. Son éclat est celle d'une étoile de 11^e grandeur.

On lit dans le *Courrier*, de Montauban :

« Un crime épouvantable, dont la nouvelle circulait hier soir dans notre ville, où elle produisait une véritable stupeur, a jeté le petit village de Falguières dans le deuil et la consternation.

» Une vieille femme a empoisonné toute sa famille pour assouvir la haine que lui inspirait sa propre fille.

» La première victime a été son petit-fils Jean David, âgé de 11 ans, qui a succombé il y a trois jours aux atteintes de l'empoisonnement par le plomb, puis le grand-père de l'enfant, père du gendre de l'empoisonneuse qui est mort hier, puis le père de l'enfant qui est très gravement malade et dont l'état est désespéré; puis la mère, fille de l'empoisonneuse qui est encore à l'heure actuelle en grand danger, et enfin le grand-père maternel de l'enfant, c'est-à-dire le mari de cette affreuse mégère, qui a été lui aussi victime de ses infâmes attentats.

» La pensée s'arrête épouvantée devant cette horrible hécatombe qui révolte la conscience humaine et nous voulons espérer encore que la science prouvera que la folie n'y est pas étran-

gère. La femme X, arrêtée hier soir, a été écrouée à la prison de Montauban, d'où elle a été extraite ce matin pour être amenée sur le lieu du crime.

» L'instruction se poursuit avec la plus grande activité. »

La *Chronique*, de Libourne, publie l'arrêté suivant, par lequel le préfet de la Gironde a suspendu pour deux mois le maire de Porchères. Cette mesure a été sanctionnée et aggravée par le ministre de l'intérieur, qui a prononcé la révocation.

Voici le texte de l'arrêté :

« Le préfet de la Gironde, chevalier de la Légion d'honneur;

» Vu la loi du 5 mai 1855, article 43;

» Considérant que le maire de Porchères persiste, au mépris des instructions impératives du ministre de l'intérieur, insérées au Recueil des actes administratifs, et dont nul ne saurait prétexter ignorance, à se servir du timbre formellement interdit; que cette affectation à revêtir tous les actes émanant de son autorité des emblèmes du gouvernement impérial s'est traduit encore par des manifestations incompatibles avec les devoirs que lui impose son caractère officiel;

» Considérant que, si l'administration, fidèle interprète de la pensée du chef de l'Etat, respecte les sentiments politiques, les convictions et les regrets des hommes de bonne volonté dont elle réclame le loyal concours, elle ne saurait tolérer chez ceux qu'elle a investis de sa confiance et qui ont mission de faire respecter la loi, des agissements qui sont la publique méconnaissance des pouvoirs légaux dont ils sont les représentants,

Arrête :

» Art 1^{er}. M. Frouin, maire de Porchères, est suspendu pour deux mois.

» Art. 2. M. le sous-préfet de Libourne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

» Fait à Bordeaux, en l'hôtel de la préfecture, le 8 mai 1875.

» Le préfet, E. PASCAL. »

On lit dans l'*Ere nouvelle*, de Tarbes, à la date du 12 juin :

« Un premier tremblement de terre s'est fait sentir à Bagnères-de-Bigorre mercredi, à dix heures du soir; il a consisté en trois violentes secousses de six à huit secondes.

» Un second tremblement de terre a été ressenti à deux heures du matin; il a duré huit secondes.

» Ces vives secousses, jointes à la chute des ponts de Pouzac et de Trébons, et aux autres désastres de l'inondation, ont répandu une terreur profonde. Les quelques voyageurs qui étaient déjà arrivés à Bagnères se sont empressés de quitter la ville hier matin.

» Les routes qui mènent à la station de Pierrefitte à Saint-Sauveur, à Barèges et à Cauterets ont été dévastées par l'inondation du 3; mais on les répare avec activité. »

Le conseil général de Vaucluse vient de décider qu'une statue serait élevée à Philippe de Girard, l'inventeur de la filature mécanique du lin, né à Lourmarin, sur la Durance, en 1775, et mort à Paris en 1845. Une somme de 2,000 francs a été votée à cette intention. Le directeur des beaux-arts a promis sa coopération à cette souscription: il offre le bloc de marbre pour la statue.

Dans la Camargue, les ravages des sauterelles sont effrayants, et voici ce que dit le *Forum*, journal d'Arles :

« Les militaires envoyés en Camargue pour combattre l'invasion des sauterelles travaillent avec ardeur; mais, malgré les efforts de ces militaires, le fléau prend des proportions colossales. Rien n'est éloquent comme les chiffres, dit-on; il nous suffira donc d'apprendre à nos lecteurs qu'au moment où nous écrivons ces lignes, on avait recueilli 5,000 décalitres de sauterelles.

» On estime encore à un mois le temps qu'il faudra pour mettre les récoltes en sûreté contre ces dévastateurs. »

Mardi est venu devant le tribunal correctionnel de Montpellier. Un procès en diffamation intenté par M. Py, homme de lettres et journaliste à Marseille, au journal la *Republique du Midi*. MM. Boehm, imprimeur, et Anterrieu, gérant, ont été condamnés, l'un et l'autre, à 50 fr. d'amende, et le journal la *Republique*, dans la personne de son gérant, à 3,000 fr. de dommages-intérêts et à l'insertion du jugement dans six journaux au choix du plaignant.

SEANCE PUBLIQUE DU 13 JUIN 1875 (*)

Concours de 1875.

Présidence de M. PAUL CANGARDEL, maire de Cahors.
Rapport par M. BAUDEL, secrétaire-général. — (Suite).

II

A côté de la poésie française, nous avons, dans le programme de ce concours, réservé une place à la poésie patoise. Nous avons entendu quelques personnes s'en étonner. C'est un étonnement que nous ne comprenons pas, surtout quand nous considérons qu'à côté de la grande littérature française, se forme et s'élève peu à peu une nouvelle littérature, destinée même peut-être à devenir aussi populaire, du moins dans les contrées du Midi. Elle a déjà produit des œuvres immortelles. Nous n'avons pas besoin de faire devant vous l'éloge de Jasmin, et vous n'ignorez pas quel éclat jettent encore sur la langue du gai-savoir les poèmes des Mistral, des Roumanille et des Aubanel.

Nous aurions du reste mauvaise grâce à nous plaindre d'avoir compris dans notre programme les poésies en langue d'oc; car dans toutes celles qui nous ont été adressées, nous avons reconnu des qualités sérieuses, et même dans quelques-unes, nous avons trouvé de remarquables beautés.

Sous ce titre : *La mère obéissante*, un poète languedocien, M. Leyris, d'Alais, nous raconte avec une grande délicatesse de sentiments, une frappante justesse d'expressions, avec une émotion vraie et qui se communique au lecteur, un petit drame intime.

Abandonnée par celui qu'elle aime, une pauvre femme s'adresse à son enfant nouveau-né. Elle n'a pas eu le temps de lui faire son trousseau, mais elle travaillera avec ardeur. Elle compte sur son fils pour lui ramener le cœur de l'ingrat qui l'a quittée et qu'elle n'accuse pas, et elle termine ses plaintes par cette strophe touchante où éclatent tout l'orgueil et l'amour de la mère fière de son enfant :

Moun fil, que te trove à moun gous !
As sous iels blus e soun peou blounde !
Se restan soules dins lou mounde,
Nous aimaren bien toutes dous.

Ce n'est pas là sans doute de la haute poésie. Il n'y a pas cette inspiration, ce souffle puissant, cet enthousiasme « aigle vainqueur » qui font les grandes œuvres lyriques, mais il y a du sentiment, de la grâce et de la délicatesse. Aussi, tout en regrettant que cette élégie ne soit pas écrite dans le dialecte quercynois, votre commission lui a décerné la première médaille d'argent.

Le même auteur nous a envoyé une autre pièce : *La mort daou bon père*. C'est un mineur dont la vie laborieuse va s'éteindre et qui avant de mourir donne à son fils ses derniers conseils. Il rend ensuite son âme à Dieu :

En pregan Diou sa voues se per,
Soun soufle se fai bas, s'amouso,
Et soun amo, amoun, san secouso,
S'envolo de soun iel douver.

Il y a de belles pensées et de bonnes strophes, parfois même des détails d'une charmante naïveté; mais ce vieillard dont les forces sont si affaiblies, qui n'a plus que quelques moments à vivre, nous a semblé parler beaucoup trop longuement.

La seconde médaille d'argent a été accordée à la ballade : *La Bierjo del poum*, de M. Castela. C'est le récit d'un événement, sinon rigoureusement historique, du moins appuyé sur une tradition fort répandue. C'est pour cela que nous avons cru devoir y laisser certains passages un peu hasardés. D'un rythme gracieux, presque irréprochable au point de vue de la facture du vers, cette pièce contient cependant des négligences et des expressions peu poétiques qu'il était de notre devoir de relever. Ainsi dans cette strophe :

Castels, coubens, gleyos, capèlos,
Tout ero marquat, coundamnât,
Coumo las caousos las pu belos
Castels, coubens, gleyos, capèlos,
Res dibio demoura quillat.

nous n'aimons guère le vers : *coumo las caousos las pu belos*. Il n'ajoute rien à l'idée et ne paraît écrit que pour les besoins de la rime. Nous n'approuvons pas davantage cette expression : de soun espaso que taillabo; et plus loin, le mot *groussieretat* nous semble ne rendre qu'imparfaitement la pensée de l'auteur. Un outrage fait à une image sainte est plus qu'une grossièreté, c'est une profanation, un sacrilège. A part ces taches légères et que l'auteur pourra facilement effacer, cette ballade se recommande par un intérêt soutenu, du mouvement et cette variété, qui selon Bossuet, est tout le secret de plaire. Nous devons dire cependant à M. Castela que la *Vierge du pont* est loin de valoir la délicieuse poésie : *Rouseto*, qu'il nous adressa pour le dernier concours.

Nous avons ensuite remarqué sept fables écrites dans notre idiôme cadurcien et remplies de détails charmants et de mots heureux. Une surtout a fait impression sur la commission : c'est celle intitulée : *Lou froumatse*.

L'auteur, M. l'abbé Hérétié, aurait eu droit à une récompense plus élevée si, au lieu d'imitations, il nous eût présenté des fables originales. Mais celle qui nous a le plus frappés est toute inspirée des deux chefs-d'œuvre de Lafontaine : *l'Huître et les Plaideurs* et *le Singe et le Chat*, et surtout d'une fable en prose du littérateur anglais Robert Dodsley : *the Cat and the Monkey*. Nous nous garderons bien cependant de ranger le fabuliste quercynois dans le « *servum pecus* » d'Horace, parmi ces imitateurs qui se contentent d'accommoder à un autre sujet un morceau pris et copié avec quelques changements de mots. Son imitation est féconde; il agrandit le champ qui lui est ouvert, et souvent même, il lutte heureusement avec ses modèles. Il excelle dans la description, aussi lui arrive-t-il parfois d'en abuser, comme dans la fable : *le Chat, la Belette et le Lapin*.

L'Ane et le Chien, *le Coq et le Renard* sont spirituellement traités, mais dans *le Gland et la Citrouille*, notre poète a trop cherché l'effet. Ce paysan

au ridicule jargon, moitié français, moitié patois, est plus grotesque que comique. N'oublions pas que le naturel est la première qualité de la fable, qui n'admet ni la recherche ni un effort prolongé et sensible. Comme l'a dit Voltaire, dans tous les arts, la belle imagination est toujours naturelle, n'admet que très-rarement le bizarre, et rejette toujours le faux.

Nous aurions été fort surpris si M. l'abbé Hérétié n'avait pas essayé de rendre dans cette langue qu'il manie avec tant d'aisance *les Animaux malades de la peste*. Il est resté, au début, bien au-dessous de son admirable modèle; cependant il se relève quelque peu dans le discours du Renard, et surtout dans celui de l'âne :

..... Un tsour quer'ogonit,
Possabi près d'un prat ou l'erbo berdetsabo;
De ne tosta n'bouci lou bentré me frioutabo.
Con l'ourrou del peat, lo pou d'estre punit
Me ferou recula....., mes n'otséri mentit :
Lou diablés me dounet uno talo butado
Que malgrèt yeou toumbéri din lou prat.
En sourtiguèn obioy pécat.....
N'obioy montsado uno boucado.

Cet émule de Lafontaine mérite mieux que des encouragements. Nous lui avons donné une médaille de bronze.

M. l'abbé Layral nous a envoyé un conte : *uno Maligo de fenno*. C'est un titre alléchant. L'auteur se sert avec habileté de ce vers de dix syllabes dont notre compatriote Marot et nos conteurs du XVII^e et du XVIII^e siècle ont fait un si heureux usage, et dont l'allure vive et rapide convient parfaitement à ce genre de poésie :

Lou titre soul bous fa quilla l'aourillo
Et cresi pla qu'abès rasou, lectour;
Car, quand s'agis ou de fenno ou de fillo,
Toujour l'on diou s'attendre à may d'un tour.
Ses pas digus sans aber aousit dire
Que quand lou Diable aqui bol se fa bire,
Pares souben soul bisage emproutat
Et qu'aymo tant, d'uno fillo ou d'un cat.
Et d'aqui ben, mes nou gna pas per rive,
Qu'en tan d'endrets et fillos et catous
Soun regardats coumo de diablatus.

C'est un début plein de promesses. On s'attend à un tour piquant, et il ne s'agit que d'une cuisinière offensée qui fait avaler à un gourmand une tasse

D'aygo caféjado

An de marc biel et de pebre tintado.

Il est regrettable que M. l'abbé Layral ait usé sa verve, car il en a véritablement, sur un aussi maigre sujet. Nous aurions été heureux de lui décerner une médaille, nous ne pouvons que lui accorder une mention honorable.

Nous avons eu aussi à examiner un sonnet à la donnée assez gracieuse, mais qui n'est pas sans défaut, et dont les tercets seuls sortent de la médiocrité, une épître sur les beautés du patois, qui, correcte dans la forme, ne contient aucune idée saillante, et deux poésies descriptives : *Uno sérado de printemps* et *Lou préecipici*.

La première est une courte et sèche énumération des divers bruits du soir, qui ne pourrait plaire que par la fidélité de certains détails, comme par exemple :

Sus touez, lou cziou-cziou del pichou faragnol.

La seconde est plus étendue. C'est la description d'un ravin où le poète aime à rêver. Il y a de jolis vers, mais il y en a trop. M. Quercy Augustin, plein de son sujet, l'épuise et nous promène partout. La promenade est si longue qu'on a peine à l'achever. Heureusement, la fin de la pièce nous dédommage un peu de nos fatigues. Si M. Quercy apprend à « se borner », nous ne doutons pas de son succès à notre prochain concours.

III

J'en ai fini, Messieurs, avec la poésie. Il me reste à vous entretenir des travaux en prose qui nous ont été adressés.

Sur les neuf mémoires que la commission a examinés, un seul se rapporte aux sciences. Il a pour titre : *La Genèse et la géologie comparées*. L'auteur a de profondes connaissances géologiques; mais il a choisi une matière qui l'expose à ne dire que des choses mille fois répétées, et il s'est laissé aller souvent à des hypothèses hasardées. Il a le tort de trop insister sur la formation des mondes qui diffèrent du nôtre et de sortir ainsi de son sujet. C'est un travail qui est loin d'être sans valeur; nous aurions cependant préféré une étude moins générale et plus facile à bien approfondir, comme des recherches sur les terrains houillers des environs de Figeac, sur les gisements de manganèse récemment découverts, sur les phosphates de chaux, en un mot, sur les productions et les richesses scientifiques de notre département.

Nous aurions vu avec plaisir quelques-uns des concurrents se tourner vers l'archéologie. Cette science a été complètement négligée. Y en a-t-il cependant de plus attachante, j'ajouterai de plus féconde, surtout dans ce pays dont les monuments romains, les forteresses du moyen-âge, les nombreux sanctuaires offrent à l'explorateur un champ si vaste et si varié?

Les quatre travaux qui ont été distingués offrent tous un intérêt historique et local.

Le premier porte pour épigraphe : *Vitam impendere vero*. C'est une Notice sur Jean Calmon, l'administrateur éminent, l'homme de bien dévoué à son pays, dont la mémoire, malgré les passions politiques qui nous agitent et trop souvent nous séparent, est toujours vénérée dans le Quercy. L'auteur a mis habilement en relief cette noble figure, il a su en faire ressortir le caractère, les qualités saillantes. Après nous avoir appris comment le Directeur-général réorganisa l'importante administration dont il fut si longtemps le chef aimé et respecté, il nous montre comment l'homme privé sut compléter par la réflexion et par de longs efforts sur lui-même ce tempérament du sage que lui avait donné la nature.

(La suite au prochain numéro).

Nous lisons dans le *Journal de Bordeaux* :

Lundi dernier, une application de sulfo-carbonate de potassium a été commencée par M. Mouillefert, professeur à l'école de Grignon, délégué par M. le ministre de l'agriculture, sur des vignes phylloxérées des communes de Ludon et de Macau (Médoc).

Cette expérimentation était dirigée par M. Dumas, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, président de la commission du phylloxera, l'inventeur du procédé.

M. le préfet, M. le vice-président du conseil général, M. le président de la Société d'agriculture, MM. les président et vice-président de la commission permanente des vignes de cette Société, M. le président du groupe girondin de la Société pour l'avancement des sciences et MM. les maires de Ludon et de Macau, assistaient à ces expériences.

Cette application est continuée en ce moment par M. Mouillefert, et sera poussée jusqu'à sa dernière limite, qui est celle de l'étendue de terrain occupée sur ces points par le phylloxera.

Ce matin à cinq heures, il a été constaté que la dissolution versée hier, à douze centimètres de profondeur, était descendue jusqu'à soixante centimètres, et que jusqu'à ce point, les racines présentaient des phylloxeras morts. On n'en a point aperçu de vivants.

Le monde viticole dans l'anxiété, recevra ces détails avec un vif intérêt, en attendant ceux qu'il appartient à l'illustre inventeur et à l'habile applicateur du procédé, de lui donner.

Espérons qu'après ses expériences dans le Médoc, l'honorable et savant M. Mouillefert sera appelé par l'administration préfectorale dans l'arrondissement de Marmande où l'on signale quelques cas de phylloxera.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 15 juin au 18.

Naissances.

Miquel, Pierre, à Cabazat.
Frassy, Jean, à St-Georges.
Courignon, Marie-Louise, à Labarre.
Delmouly, Maria-Alice, Portail au Vent.

Décès.

Couderc, Marie, 2 ans St-Georges.
Cournède, Jean-Pierre, (Hospice.)
Barthe, Françoise, 3 ans, Cabessut.
Bastide, Anna, 53 ans rue Nationale.
Hourtal, François, 84 ans rue du Château.
Bourrières, Jean-Pierre, 49 ans (Hospice.)
Andrieu, Claire, 75 ans, St-Georges.

CALENDRIER DU LOT. — Juin.

JOURS	FÊTES	FOIRES.
20	Diman. s Silvère, p.	
21	Lundi. s Louis de G.	Marcihac, Salviac.
22	Mardi. s Radulphe.	Lalbenque Mauroux, St-Céré, St-Jean-de-Laur, St-Germain Martel.
23	Merccr. s Félix.	
24	Jeuudi. N. s Jean-B.	Comiac.
25	Vend. s Gallican.	Aujols, Gignac, Lacapelle-Ma- rival, Caniac.
26	Samedi ss Jean et P.	Concorès.

Lunaisons du mois de Juin.
 ☉ N. L. le 3, à 10 h. 30 du soir.
 ☽ P. Q. le 10, à 8 h. 4 du soir.
 ☽ P. L. le 19, à 0 h. 5 du matin.
 ☾ D. Q. le 26, à 2 h. 48 du soir.
 Apogée, le 15. — Périgée, le 2.

Pour la chronique locale, A. Layrou.

Bourse de Paris.

Paris, 19 juin 1875.

Rente 3 p. % 64,40
 — 4 1/2 p. % 94,30
 — 5 p. % 104,»»

Dernières nouvelles

Versailles, 18 juin 1875.

Le centre droit a tenu aujourd'hui la réunion impatientement attendue par les deux grands partis qui se disputent l'alliance de ce groupe. Son président, M. Bocher, a prononcé un discours fort conciliant et fort habile, dont le sens est que le centre droit ne veut pas aliéner d'avance sa liberté et qu'il ne prendra un parti définitif que plus tard, selon ses intérêts et les circonstances.

(*) En vente chez tous les libraires de Cahors. — Prix 1 fr.

En conséquence, le centre droit, a refusé d'accéder à la proposition de MM. Adnet et Joubert pour la nomination de deux délégués à la conférence de la droite (proposition, d'ailleurs, retirée par ses auteurs), et a déclaré maintenir sa confiance au comité de neuf membres déjà chargé par lui de se mettre en rapport avec tous les groupes conservateurs (y compris le centre gauche et le groupe Wallon). Les neuf délégués du centre droit sont MM. Bocher, Bathie, Chabaud-Latour, Chareyron, Joubert, Lambert-Ste-Croix, de Witt, Delsol et d'Haussenville.

On semble triompher à gauche de la résolution du centre droit; mais en réalité, on n'en est pas plus satisfait de ce côté qu'à l'extrême droite.

La réunion du centre droit confirme ce que je vous ai dit de la politique de ce groupe, politique rendue encore plus opportune par l'ajournement que paraît devoir subir la dissolution. Si, en effet, la dissolution n'a lieu que dans sept ou huit mois, on peut s'attendre à voir encore bien des revirements dans l'attitude des divers groupes parlementaires, et il y a tout intérêt pour ceux qui, par leur situation même, comme le centre droit et le groupe Wallon sont destinés à jouer un rôle modérateur, à garder une réserve qui ne peut que donner plus de poids à leur détermination de la dernière heure.

Les bureaux de la gauche se sont réunis au-

jourd'hui, avant la séance. On annonce qu'ils se réuniront ainsi tous les jours, en vue de prendre les décisions qui leur paraîtront de nature à hâter la dissolution. Les députés appartenant à ces groupes, ont été priés de ne pas présenter d'amendements aux lois constitutionnelles afin que la discussion soit terminée au plus vite. On espère donc toujours, de ce côté de l'Assemblée, que la dissolution aura lieu en automne. De l'autre côté, on paraît bien résolu, au contraire, à ne rien négliger, pour l'ajourner à l'année prochaine, et l'on ne doute pas du succès, pourvu toutefois que les chaleurs de juillet viennent aider les efforts qui seront faits dans ce sens.

— La commission médicale chargée de réviser les pensions accordées pour causes d'infirmités à d'anciens fonctionnaires, a commencé ses opérations. Les réunions ont lieu au ministère de l'intérieur.

Dépêches Télégraphiques

Service spécial du Journal du Lot.

Paris, 19 juin, 12 h. 45 m. soir.

Le Journal officiel contient une note disant

que des articles de divers journaux, notamment du *Soir* et de *Paris-Journal*, imposent au Gouvernement le devoir de rappeler la presse au respect des résolutions souveraines de l'Assemblée.

La note ajoute que le Gouvernement doit mettre les institutions établies à l'abri des attaques et des outrages, et qu'il n'hésitera pas à user de tous ses droits.

DÉJEUNER DES DAMES

ET DES JEUNES PERSONNES

Pour remplacer le Chocolat, souvent si difficile à digérer, et le Café au lait, dont les effets débilitants occasionnent aux dames une maladie très répandue, de grands médecins recommandent tout particulièrement le **Rachout de Delangrenier**, aliment aussi léger qu'agréable, possédant les propriétés nutritives et reconstituantes qui conviennent aux personnes atteintes de chlorose ou d'anémie. Dépôts dans toutes les villes. (Se méfier des contrefaçons)

Crédit foncier de France.

Tirages du 22 juin 1875.

2^{me} tirage des obligations communales 4^o/₁₀₀ de 1875 : — 200,000 fr. de lots.

47^e tirage des obligations foncières 4^o/₁₀₀ de 1863 : — 200,000 fr. de lots.

90^e tirage des obligations foncières 3 et 4^o/₁₀₀ de 1853 : — 170,000 fr. de lots.

TAMAR INDIEN GRILLON

Fruit laxatif rafraîchissant contre CONSTIPATION, Hémorrhoides, Migraines. Pharmacie, r. Grammont, Paris. — B^{te} 2, 50. Poste 2, 75. Dépôt dans toutes les pharmacies.

Nous engageons nos lecteurs à voir aux Annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offert par la maison Abel Pilon, de Paris. On demande des représentants.

Pour les extraits et articles non signés Le propriétaire-gérant A. Layton.

EAUX MINÉRALES DE MIERS

HOTEL CARBOIS

A ALVIGNAC, par Cahors (Lot)

Gare de Rocamadour. — Omnibus à tous les trains.

L'HOTEL CARBOIS, le premier que l'on trouve en arrivant de Rocamadour à Alvignac, jouit d'une réputation justement méritée. Enfin, à la modicité se joint un avantage inappréciable, qui rend peu dispendieux le séjour à Alvignac.

Les voyageurs qui logent à l'HOTEL CARBOIS, ont l'avantage d'avoir le médecin des Eaux, dans l'Hôtel même.

Pour retenir une ou plusieurs chambres, écrire à M. Carbois, à Alvignac, par Gramat (Lot).

Glacière Cadurcienne GLACES DE NORWÈGE

MM. les Limonadiers sont prévenus qu'ils trouveront chez M. Salomon, au Grand Café Divan, DE LA GLACE DE NORWÈGE, 1^{er} choix, non brisée et par blocs de 50 à 200 kilogrammes.

Le grand approvisionnement qu'il a pu faire lui permet de livrer de la belle Glace à des prix très-modérés.

Expéditions

EN VENTE

Chez M. J.-D. Crayssac, libraire

Jean XXII et la Pologne

ETUDE HISTORIQUE DU XIV^e SIÈCLE

par M. J. MALINOWSKI, professeur de langues vivantes au Lycée de Cahors

Prix : 30 centimes

A VENDRE

Pour cause de décès

Une bonne ETUDE D'HUISSIER, près le Tribunal de Cahors, résidence à Lalbenque.

S'adresser à Madame veuve Cossé, à Lalbenque.

AVIS.

On demande à acheter une Propriété. S'adresser à M. VINCENS, pépiniériste à Cahors.

ETABLISSEMENT THERMAL

VICHY

(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier) SAISON DES BAINS

A l'Etablissement de Vichy, l'un des mieux installés de l'Europe, on trouve Bains et Douches de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaires, etc. Tous les jours, du 15 mai au 15 septembre: Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc. — Cabinets de lecture. — Salon réservé aux Dames. — Salons de jeux, de conversations et de Billards.

Tous les chemins de fer conduisent à Vichy.

Tous les renseignements sont envoyés gratuitement. Ecrire: Administration de la C^{ie} concessionnaire, PARIS, 22, boulevard Montmartre.

Cahors, chez M Dulac, pharmacien.

Flacon: 5 fr. Flacon: 5 fr.

PEAU DU VISAGE

LE LAIT ANTÉPHELIQUE pur ou coupé d'eau dissipe ROUSSEURS, HAIR MASQUE DE GROSSESSE ROUGEURS, TEINT COUPEROSÉ PEAU FARINEUSE BOUTONS, RIDES GERÇURES

Conserve la peau du visage claire et unie

Paris CANTÈS B^{te} St-Denis, 26

Chez les Pharmaciens et Coiffeurs.

A VENDRE UNE VOITURE

dite Américaine

S'adresser à la Gendarmerie, à Cahors.



NOUVELLES MACHINES A COUDRE

Spéciales pour Familles et Ateliers.

Facilités de paiement. — Au comptant fortes remises. — Dessins et Échantillons franco.

L'UTILE: 75 — LA PRÉCIEUSE: 120^{fr} — La "NOUVELLE SILENCIEUSE" véritable Expéditive: 225 fr., avec guides et accessoires; garantie 5 ans. Les nouveaux modèles Elias Howe. Machines polytypes. — Ateliers de réparations, fournitures supérieures, etc.

A. RICBOURG, constructeur breveté 1^{er} Médailles, Expositions universelles 1862, 1867 20, Boul. Sébastopol (près la rue Rivoli) Paris.

LA NATIONALE

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE Etablie à Paris, r. de Grammont, et r. du Quatre-Septembre, 18 Anciennement Compagnie Royale

Fonds de garantie: 124 millions

Constitution immédiate d'un capital payable au décès de l'Assuré PAR L'ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS POUR LA VIE ENTIÈRE Participation dans les bénéfices de la Compagnie.

Augmentation du revenu PAR LA RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE OU DIFFÉRÉE

Capitaux payés aux décès des Assurés depuis l'origine de la Compagnie...	28,407,916 fr.
Arrérages payés aux Rentiers...	129,628,201 fr.
Bénéfices payés aux Assurés en cas de décès pour la vie entière...	11,358,052 fr.

S'adresser pour les renseignements à MM. Bénéch, à Cahors; Puel, à Figeac; Lacambre, à Gourdon; Bap^{te} Planion, à Souillac.

AVIS

M^{me} V^e ANDRAL

A l'honneur de prévenir ses clients qu'elle vient de reprendre l'ancienne Auberge de M^{me} V^e Lafon, rue du Lycée, et qu'elle continuera comme par le passé à contenter sa clientèle.

On trouvera chez elle: chevaux et voitures à volonté.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{me} LINON

FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors

Grand assortiment de Bouquets d'Eglise; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives; salons et devant d'autel brodé or.

L'ABELLE

SEULE COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCES A PRIMES FIXES CONTRE LA GRÈLE

Fondée en 1856 au capital de huit millions

En la seule année 1872, elle a garanti près de 200 millions et a payé à 6,600 sinistres, plus de 5 millions

Pour ne pas s'exposer à des mécomptes, on doit bien se garder de confondre les Assurances à primes fixes avec les Assurances mutuelles. Dans l'Assurance à primes fixes l'assuré a la certitude d'être intégralement indemnisé des pertes constatées.

Pour connaître les conditions de l'assurance, s'adresser à M. CARRIOL, Agent général à Cahors, rue St-James. — Agents particuliers dans tous les cantons de l'arrondissement.

L'Abelle, Compagnie d'Assurances à primes fixes contre l'Incendie.

Garantie: 27 millions — Capital social: 12 millions — Primes en portefeuille: 15 millions

CINQ FRANCS PAR MOIS

JUSQU'A CENT FRANCS D'ACQUISITION

Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois. En province, les recouvrements se font par mandats de vingt francs tous les quatre mois, pour un achat de cent francs et au-dessous.

CRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL

ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE

Concile œcuménique de Rome, splendides illustrations en chromo, véritable monument élevé à la gloire du Saint-Siège et de l'Eglise, 8 vol. in-folio. 800 fr.

Payables 50 francs par trimestre.

La Vie de N.-S. Jésus-Christ, par Jérôme Natalis, 2 grands volumes in-folio, illustrés de 130 gravures sur acier. 90 fr.

Vie de la très-sainte Vierge, par Le Mûtier, 2 vol. in-8^o raisin, illustrés sur acier. Prix des 2 vol. 25 fr.

La Sainte Bible, illustrée par Gustave Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol. 200 fr.

Missale Romanum, splendide édit. Mame, 4 vol. in-folio richement relié, doré. 85 fr.

Les Evangiles. Grandes illustrations de Bida, édit. Hachette richement relié. 700 fr.

DUFOUR. Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 90 fr.

Grande carte de France, montée sur toile et rouleau, pour bureaux. 25 fr.

Géographie. Dernière édition, par Malte-Bran fils, 8 vol. in-8^o, gravures sur acier et coloriées, broché. 80 fr.

Causes célèbres illustrées, 7 vol. 49 fr.

Art pour tous, par C. Sauvageot, 13 vol. cartonnés. 390 fr.

OUVRAGES DE MM. MICHEL LÉVY FRÈRES, DENTU, AMYOT, LEMERRE, ETC.

POUGET. Des Droits et des obligations des divers négociants et commissionnaires, 4 vol. in-8^o. 32 fr.

PELOUZE et FREMY. Traité de chimie générale, analytique, industrielle et agricole, 7 vol. grand in-8^o. 420 fr.

BREHM. La vie des animaux, illustrée de nombreuses vignettes. 4 vol. in-8^o. 42 fr.

L'Ecole normale, journal d'éducation et d'instruction, bibliothèque de l'enseignement pratique. Ouvrage indispensable aux instituteurs. 13 vol. in-8^o. 65 fr.

BALZAC. Seule édition complète, nouvelle et définitive, publiée par Michel Lévy frères. 24 vol. in-8^o. 480 fr.

CHATEAUBRIAND. Œuvres illustrées, 9 gros vol. in-8^o Jésus. 400 fr.

MUSSET (Alfred de). Œuvres complètes, grande édition, avec illustrations de Bida. 10 magnifiques vol. in-8^o. 80 fr.

La famille d'Orléans, magnifique volume in-folio avec introduction historique par Juliet Janin, les titres et les armes en chromo, et tous les portraits, biographies et autographes de chacun des membres de cette famille. 40 planches, riche album de salon. 120 fr.

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris: Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Morceaux détachés d'Opéras, Musique religieuse, etc.

La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc. — Cette diminution se trouve faite sur les catalogues.

Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains, dirigées par Moscheles, Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi, soit 11 volumes grand format. Prix: 80 fr.

Envoi franco des Catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

AVIS

On demande à céder un Magasin de Mercerie et de Modes, très bien placé, dans la ville de Montauban. Position assurée. Toutes facilités pour le paiement. S'adresser à M^e Capelle, notaire à Montauban.

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

CHOCOLAT-MENIER

EXIGER LE VÉRITABLE NOM



Plus de Feu. LINIMENT-GÉNEAU SEUL TOPIQUE 20 années de succès. La guérison prompt et radicale des boiteries, molettes, écarts, vessigons, foulures, capelets, engorgements et faiblesses des jambes, catarrhes, bronchites, rhumatismes, etc. Pansement à la main en 3 min sans douleur et sans couper le poil. 6 fr. PH-GÉNEAU, 275, r. St-Honoré, Paris.

BAS VARICES DALPIAZ CEINTURES ABDOMINALES PH-GÉNEAU, 275, r. St-Honoré, Paris